



PROCES-VERBAL NO 02/2024 DE LA SEANCE DU CONSEIL

COMMUNAL DE LIGNEROLLE DU LUNDI 17 JUIN 2024

Président : M. Lionel Favre

M. le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de la municipalité et les remercie de leur présence. M. Frédéric Nicod est excusé. Il salue également M. Thierry Azzola, directeur de l'ASPMAD, et M. Michaud, représentant le journal L'Omnibus.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Assermentation de Monsieur Etienne Gaillard, nouveau conseiller communal
3. Adoption du dernier PV
4. Elections du bureau du conseil communal et d'un.e nouveau.elle suppléant.e pour la commission de gestion
5. Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion
6. Rapport de gestion pour l'année 2023 – Rapport de la commission de gestion
7. Présentation des prestations de l'ASPMAD Nord vaudois par Monsieur Thierry Azzola, directeur
8. Communications de la municipalité
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est ainsi accepté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 20

Excusés : 5 : Jean-Pierre Blaser, Alexandre Gachet, Christophe Lambercy, Laurence Nicolet, Béatrice Petermann

Absent : 0

2. Assermentation de Monsieur Etienne Gaillard, nouveau conseiller communal

A la suite de la démission de M. Thierry Reymond, M. le président assermente M. Etienne Gaillard, nouveau conseiller communal, et lui souhaite la bienvenue.

3. Adoption du dernier PV

M. le président ouvre la discussion concernant le procès-verbal no 01/2024 de la séance du 15 avril 2024. La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Elections du bureau du conseil communal et d'un·e nouveau·elle suppléant·e pour la commission de gestion

Election du président du conseil : M. Lionel Favre se propose pour un nouveau mandat. Il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 20

Bulletins rentrés : 20

Bulletins blanc : 2

M. Lionel Favre est élu président du conseil communal par 17 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election du vice-président du conseil : M. Charles-Guillaume Nicole est présenté pour un nouveau mandat, qu'il accepte. Il n'y a pas d'autre proposition et l'assemblée vote par bulletins secrets :

Bulletins délivrés : 20

Bulletins rentrés : 20

Bulletins blanc : 2

M. Charles-Guillaume Nicole est élu vice-président du conseil communal par 18 voix et remercie le conseil pour sa confiance.

Election des scrutateur·trice.s : M. Gaëtan Drezen et Mme Laurence Nicolet, scrutateur·trice en place, sont élus à main levée et à l'unanimité. Mme Marylin Lambert et M. Gianluca Abruzzi, scrutateurs suppléants en place, sont élus scrutateur·trice suppléant·e à main levée et à l'unanimité.

Election de la nouvelle commission de gestion : M. Denis Guillet, actuel président, quitte la commission et M. Serge Aellen en devient le président. M. Romain Nicole devient membre.

M. Jonathan Nicolet est présenté en tant suppléant. Il est élu à main levée et à l'unanimité en tant que nouveau deuxième suppléant.

5. Comptes 2023

M. Denis Guillet, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : Au vu des éléments présentés, la municipalité n'a pas de commentaire supplémentaire.

M. le président ouvre la discussion.

M. Gaëtan Drezen : Est-ce que vous avez des explications à apporter par rapport au décalage entre les prévisions plutôt pessimistes et le résultat plutôt positif ?

M. le Syndic : De manière générale les budgets ne sont jamais trop optimistes et les comptes finissent souvent dans le noir. Cela dépend notamment des entrées des dépenses thématiques et des entrées d'impôts. Il y a des parties d'impôts qu'on ne peut vraiment pas maîtriser, comme les impôts sur les successions ou ceux sur les droits de mutation. On estime les rentrées d'impôts chaque année, des fois il y a plus, des fois il y a moins. Parfois on prévoit beaucoup de travaux et on ne les réalise pas, on prévoit des dépenses et on a du retard dans les décisions et elles se reportent sur l'année d'après.

En ce qui concerne les travaux annoncés pour cette année, donc ceux pour la route de l'Abergement, ils seront réalisés cette année. Avec ce gros morceau, on n'est pas sûre de finir dans le noir l'année prochaine vu qu'on l'avait porté au budget cette année-ci en travaux d'entretien.

M. Charles-Guillaume Nicole : Est-ce que vous avez des informations supplémentaires concernant le projet de garderie préscolaire ?

M. le Syndic : Les informations y relatives sont prévues d'être transmises dans les communications de la Municipalité.

M. Richard Nicolet : Il me semble qu'il n'y avait pas beaucoup de personne qui siégeait à la commission de gestion cette fois-ci.

M. le président : Effectivement, il y avait des absents. Le quorum était toutefois atteint, il faut un minimum de 3 personnes pour pouvoir délibérer.

La parole n'est plus demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant les comptes 2023, est accepté avec les résultats suivants :

- 20 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

M. le président remercie le travail du boursier, M. Dominique Werly.

6. Rapport de gestion 2023

M. Denis Guillet, président de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission et propose de l'accepter.

M. le président remercie la commission de gestion.

M. le Syndic : En ce qui concerne les opposants au PACom, le principe était que si les opposants venaient avec un avocat, nous on était aussi avec notre avocat conseil. Il y a eu 4 situations de la sorte. Quand c'était des personnes qui ont fait oppositions et qui voulaient des explications, ils étaient uniquement en face de la municipalité et de notre bureau technique. J'ai signé les PV de ces séances ce soir. Les personnes concernées vont les recevoir encore cette semaine. Ça avance, gentiment, mais ça avance.

M. le président remercie la municipalité pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le rapport de la commission de gestion, avec ses conclusions, concernant le rapport de gestion 2023, est accepté avec les résultats suivants :

- 20 oui - 0 non - 0 abstention.

La commission de gestion est ainsi déchargée de son mandat.

7. Présentation des prestations de l'ASPMAD Nord vaudois

M. le président donne la parole à M. Thierry Azzola, directeur de l'association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD), qui nous présente les prestations de celle-ci. Le support de présentation est joint au présent PV.

8. Communications de la municipalité

M. le président donne la parole à chaque municipal·e présent·e.

M. Pierre Dumartheray :

- A 19h30, le débit de la source Mercier était de 391 l/min.
- Concernant l'AIMS, pour le réservoir et la Stap des Millières ça avance très fort, les coûts sont maîtrisés. Je pense que fin ou début Septembre on pourra remplir le réservoir et la stap.

Mme Eliane In-Albon :

- En ce qui concerne le projet de la garderie, il est venu dans une réflexion de comment revaloriser les locaux appartenant à la Commune. On s'est penché sur un projet pour les enfants en âge préscolaire, ça veut dire de 0 à 4 1/2, jusqu'à l'entrée à l'école. Au vu de la surface des locaux à disposition, la garderie pourrait aller jusqu'à 22 places. Fort de cette idée, on a contacté un bureau d'architecture pour la réalisation d'une étude de faisabilité, qui semble être positive. Aujourd'hui, la question qui se pose : est-ce qu'on va ouvrir une garderie d'utilité public privée ou faisant partie du réseau AJOVAL ? Donc mandater ledit réseau pour l'exploitation. Nous avons approché le directeur de l'AJOVAL. Notre intérêt c'est aussi de savoir si il y a une pertinence à cette garderie. Il y a des investigations qui vont être faites sur les listes d'attente des enfants de 0 à 4 ans et, au vu de notre situation géographique, concernant le flux des travailleurs dans la région. Car en général, les personnes qui déposent leurs enfants à la garderie sont sur le trajet du travail, ou en tout cas dans un détour relativement court. Il faut qu'on évalue si il y a une pertinence par rapport à ceci. Ultérieurement, on vous reparlera de chiffres, de pertinence, et on développera le sujet avec plus d'information.
- En ce qui concerne les EHNV, je pense que vous avez vu dans la presse qu'il y a toutes sortent d'information sur les travaux futurs des EHNV, notamment pour refaire l'hôpital d'Yverdon à Yverdon et déplacer le centre de réadaptation de Chamblon qui serait construit à Orbe. Il y a eu un gros dépassement budgétaire prévisible, ils en sont encore à la faisabilité des travaux. Au vu de l'impact financier, ils ont gelés les projets de construction jusqu'à mi-juillet, de manière à voir si il n'y a pas d'autres solutions. Je ne vais pas plus entrer dans les détails qui sont passés dans la presse.

Autre point concernant les EHNV, en assemblée générale, ils nous ont chargés de redire à la population que le site de St-loup à toujours un service d'urgence qui reçoit les gens 24h/24 et 7 jours sur 7.

M. Sylvain Werly : Par rapport au projet de garderie, vous avez approché l'AJOVAL concernant le préscolaire. Est-ce que le parascolaire pourrait également rentrer en ligne de compte ? notamment par rapport aux places d'accueil disponibles à Montcherand ?

Mme Eliane In-Albon : Si la question est de savoir, si on a de la place, si on va garder des enfants de lignerolle à l'âge scolaire la réponse est non. Les fonctionnements sont spécifiques et c'est des coûts différents. L'UAPE des Pique-Raisinets, au futur collège de Montcherand, est prévue pour les enfants en âge scolaires, aussi en fonction des emplacements et des transports.

M. Alix Michel :

- Concernant la place de jeux, vous avez pu constater que maintenant, c'est parti. On devrait y arriver pour la fin du mois. Je n'ai pas de confirmation pour ou contre la tenue des délais.
- Concernant les abris-bus, on a un bureau d'architecte qui s'occupe de ceux-ci. Il est actuellement en train de regarder avec la DGMR concernant la loi sur les PMR (personnes à mobilité réduite) pour voir si les dimensions sont là au niveau place et dimensions entre la route et l'abri. Ça suit son cours.
- Concernant la route de l'Abergement, comme indiqué dans le rapport de gestion, il y a 8 entreprises qui ont répondu présentes pour faire ces travaux. Il y a une notation qui est faite pour chacune des entreprises, et on a pas le choix de l'attribution de ces travaux. On doit respecter les entreprises qui ont eu le plus de point. Ça va être attribué, et les travaux vont commencer à la mi-août.
- Pour information, vous allez voir des travaux de piquage du mur de soutènement de l'église à partir de demain ou de mercredi. Plutôt que de démonter l'abri pour refaire le mur qui est dans un état assez piteux, on refait ce mur et après on pourra mettre l'abri-bus devant.

M. Etienne Gaillard : Est-ce que la route de l'Abergement sera complètement fermée durant les travaux ?

M. Alix Michel : C'est toute la largeur de la route qui sera faite. Quand ils feront le tronçon entre le Versé et la croisée vers le poirier, j'imagine que la route de l'Abergement sera accessible. Je n'ai pas de détails concernant le déroulé des travaux.

Mme Amélie Hautier : Concernant les abris-bus et les PMR, est-ce qu'on va attendre de savoir ce que le canton veut qu'on fasse ou est-ce qu'on anticipe ? Comment est-ce que ça se passe par rapport aux trottoirs qui seraient à la bonne hauteur pour rentrer dans le bus, est-ce que c'est juste l'abri-bus ou aussi le trottoir ?

M. Alix Michel : Ce n'est pas pour l'abri-bus, parce que ce dernier est prévu pour des personnes qui vont attendre le bus en chaise roulante. La loi sur les PMR est là pour faire, normalement, un quai qui soit accessible au bus. Celui-ci n'a pas été fait lorsqu'on a refait la route. On a eu des contacts avec les personnes concernées de la DGMR et ils nous ont dit que pour le moment, plus de la moitié du canton n'était pas aux normes et donc, nous n'avions pas besoin de le faire dans l'immédiat. On a profité de cette occasion. Maintenant, il n'est pas prévu dans le budget des abris-bus de réaliser un ponton surélevé pour l'accessibilité. Autre chose, le chauffeur du bus est habilité pour donner un coup de main à la personne en chaise roulante. Si on a l'obligation de le faire, on peut faire une extension pour avoir accès au bus sans être porté.

Pour le dépassement du bus par les voitures, la DGMR est au courant du problème. On voulait faire une ligne blanche pour que les conducteurs soient mis à l'amende si jamais ils dépassaient le bus. On nous a répondu que ça surchargeait trop l'endroit avec : les lignes blanche pour le bus, le passage à piéton, les lignes d'arrêt de bus. Pour le moment, on laisse tomber.

M. Pierre Dumartheray : A l'heure actuelle, les bus sont équipés hydrauliquement pour se baisser et faciliter l'accès en chaise roulante.

M. le Syndic :

- Pour revenir aux arrêts de bus, c'est surtout pour l'emplacement des bus, pour pas que nous ayons à les redéplacer si on devait refaire de petits aménagements. C'est pour laisser assez de place, mais il est vrai que les bus sont actuellement équipés pour prendre ces personnes en charge sont forcément faire des quais. A certains endroits, cela est tout simplement impossible. Dans notre situation, avec la fontaine et le mur de l'église, on ne va pas tout démonter. Il faut aussi s'adapter au terrain.
- Concernant le collège de Montcherand, ça arrive gentiment au bout. Les réceptions intérieures du bâtiment ont été faites la semaine passée. Ça s'est très bien passé, il y a quelques petites corrections. Le bureau qui nous suit m'a quand même avoué que c'est extrêmement rare, voir qu'il n'a jamais fait de réception avec si peu de corrections de travaux. On a été particulièrement surpris par les réalisations de menuiseries de la Menuiserie Roth à Baulmes, c'est impressionnant le travail qu'ils nous ont fourni et le rendu de ce collège. Normalement, à moins d'une grosse surprise de dernière minute, on est totalement dans le budget, malgré le fait qu'on a attribué les travaux juste après le covid et qu'on ne savait pas où on allait finir avec le prix des matériaux. Chaque entreprise a bien tenu ses mandats et entre les plus-values et les moins-values, on reste dans le budget de 10'500'000.- qui avait été octroyé au comité directeur. La rentrée scolaire à Montcherand va se passer à la rentrée.

La semaine prochaine, on aura une séance avec la DGEO, direction générale de l'enseignement obligatoire, pour démarrer le projet d'un nouveau collège secondaire à Montchoisi, parce qu'il manque environ 20 salles de classe. Il faut qu'on avance et, comme vous avez pu le constater, il y a toujours les portes à cabine qui devaient être là pour 2 ans et ils auront, si je ne me trompe pas, 8 ans cette année.

Pour l'UAPE, le comité, d'entente avec l'AJOVAL, a donné la possibilité d'ouvrir 48 places. A savoir que c'est les communes qui financent, il faut donc aussi s'entendre avec celles-ci. On ne peut pas ouvrir des structures comme on le souhaite. Par contre, la possibilité à l'avenir s'il y a vraiment de la demande, c'est 60 places. C'est aussi pour cela qu'on n'est pas resté sur l'UAPE de Lignerolle, parce que je pense qu'il faut absolument lier les UAPE avec l'enclassement, ça provoque aussi moins de transport.

- Pour la garderie préscolaire, l'idée nous est venue parce qu'il semble qu'il y a un manque. On attend les chiffres. Quelques jeunes familles du village nous ont également demandé si on pouvait faire quelque chose. C'est pour cela qu'on est parti sur cette idée et non pas sur un appartement. Le dernier appartement qu'on a voulu louer, on n'a pas pu le faire. On n'a pas de balcon, pas d'extérieur, et la municipalité ne pense pas que c'est le rôle de la Commune de faire du logement. Il faut qu'on trouve d'autres choses à but plus « social ».

M. Cédric Deluz : Par rapport aux salles de classe, la solution ce serait donc vraiment la garderie. Pour les 2 salles de classe ou seulement 1 des 2 ?

M. le Syndic : Dans ce qu'Éliane a présenté, ce serait sur tout l'étage du bas pour une question de surface, avec quelques travaux d'amélioration parce qu'il y a des normes à respecter. Il faut aussi que les enfants puissent sortir, on a réfléchi au tout pour accueillir une garderie. Il est vrai qu'on a puisé dans la caisse sont forcément avoir de crédit, on ne voulait pas vous dire qu'on allait le faire et qu'après les études on ne le fait finalement pas. On est donc allé un petit bout dans les études pour voir, surtout, la faisabilité. On a déjà un prix cible de combien cela coûterait. Maintenant on enquête sur l'utilisation et l'utilité, ensuite on viendra vers vous avec tout le projet et une demande de crédit.

M. Cédric Deluz : C'est un peu le même processus pour la déchetterie ? Pour que je comprenne où on en est avec ce projet. Est-ce qu'il va partir à un moment ou un autre ?

M. le Syndic : Le stade est différent, le conseil communal a déjà voté un crédit d'étude jusqu'à la mise à l'enquête. Cette dernière va partir en août, volontairement juste après les vacances scolaires. On a déjà le permis de construire pour l'équipement de la parcelle, donc pour la route. Il faut encore l'obtenir pour la place et pour la modification du champ parce que dans le PAc com ce n'est pas tout à fait les mêmes limites. On verra les réactions du canton. Si on obtient vraiment le permis de construire, parce qu'il y a toujours la possibilité d'avoir des oppositions, on viendra devant le conseil avec le projet effectif et un descriptif de ce qui est prévu pour avoir un crédit de construction. Le projet sera très proche, à peine plus petit, de ce qui a été fait à Champagne.

9. Propositions individuelles

Mme Marion Bourgeois : J'ai fait une synthèse de la séance de L'AIVM qui a eu lieu le 22 mai aux Clées.

- Un placement à terme de 2 ans de 100'000frs à 1.75% a été constitué.
- L'investissement concernant la pose de débit mètres aux sorties des villages s'élève à 123'095.85.-, Il sera amorti sur 5 ans.
- Le fond de réserve a augmenté de 18'000.-

Mme Astrid Goël : Une table et des bancs ont été installés au-dessus du Versé, est-ce que c'est privé ou communal ? En ce qui concerne la table au-dessus du golf, est-ce qu'elle sera prochainement débroussaillée ?

M. le Syndic : Cela fait plus d'une année que cette table a été commandée à Equifor, la même que celle du battoir, au vu de la vue magnifique. On n'a pas été averti de sa pose et surpris de la manière dont ça a été fait. Il y a effectivement des travaux à entreprendre qu'on va mettre en place avec l'employé communal.

M. Gianluca Abruzzi : Je tiens à remercier la municipalité d'avoir invité les nouveaux citoyens. Mes 2 enfants ont apprécié cette invitation.

Mme Marylin Lambert : Concernant le rapport de gestion 2023, au point sur la protection civile, il est indiqué qu'il y aura un remboursement qui sera fait en 2025. C'est seulement pour les propriétaires qui ont déjà un abri PC ?

M. le Syndic : C'est la taxe de la non réalisation des abris pc. Il y a certains citoyens qui ont construit leur maison et qui ont demandé à être exempté de construire l'abri pc. Ils ont dû payer une taxe qui se trouve dans la comptabilité de la Commune comme fond de réserve.

La nouvelle loi, qui a changé il y a 4 ou 5 ans, nous demande de redonner cet argent au canton parce que c'est lui qui gère la protection civile.

A la suite des risques qui pourraient arriver, le canton visite tous ces abris construits et demande des réhabilitations. Pour certains cela coûte 500.- et pour d'autres passé 10'000.-. La commune a demandé à la PC si elle pouvait puiser dans ce compte réserve pour réhabiliter ces abris privés, ce qui a été accordé avec une autorisation écrite. On a donc écrit à tous les propriétaires que lorsqu'ils réhabilitent, ils envoient la facture à la commune et c'est elle qui paie. Cela sera déduit de l'argent qu'on devra retourner au canton. Normalement, on va rendre cet argent courant 2025.

Mme Marylin Lambert : J'aurais voulu savoir si vous aviez pu chiffrer l'économie qu'on a pu faire sur l'éclairage public qui est éteint pendant la nuit ?

M. Alix Michel : Nous n'avons pas de compteur sur chaque éclairage. Il faudrait voir les différentes factures avec le boursier. A savoir que la romande énergie nous a fait gratuitement le passage sur la nouvelle impulsion qui est envoyée pour éteindre l'éclairage public la nuit. Si maintenant on revient en arrière pour refaire comme c'était avant, ça nous serait facturé.

Mme Marion Bourgeois : J'ai une question concernant la route de la Besse, parce qu'il y a des trous assez importants, et aussi pour la place de la Bessonne, qui dans mon souvenir avait été rénovée, il y a aussi des trous aux mêmes endroits. Je me demandais si on ne pouvait pas trouver une autre méthode, parce que ces trous reviennent assez régulièrement aux mêmes endroits.

M. Alix Michel : Je pense qu'il faut qu'on fasse appel à une entreprise pour voir ce qu'elle nous dit. On est parti confiant pour cette place, s'il y a déjà des trous, je ne sais pas de quoi cela vient. Est-ce que le sol n'est pas stable ? On ne peut pas le voir.

Pour la route de la Besse, elle sera refaite quand les éoliennes se font. Mais comme l'échéance se repousse et qu'on ne voit rien venir, je pense qu'il faut qu'on prenne la décision de mandater quelqu'un pour le faire.

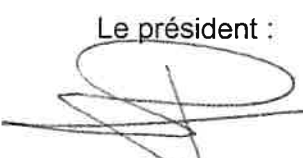
M. le président : Je reviens sur le repas des nouveaux citoyens en fin mai où on a reçu 7 jeunes, c'était très sympa, merci à la municipalité pour l'organisation.


Les prochaines manifestations dans le village :


- Les repas au stand les derniers vendredis du mois, organisés par la société de tir.
- A l'occasion de la fermeture de l'école, un repas est organisé le vendredi 28 juin.
- Le tour de la jeunesse de Lignerolle les 5-6 juillet

Les prochaines séances du conseil sont prévues le 7 octobre et le 9 décembre 2024.
Merci à toutes et tous pour les échanges, et je vous souhaite de bonnes vacances.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 21h35.

Le président : 
Lionel Favre

The seal of the Commune of Lignerolle is circular with a double border. The outer border contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE LIGNEROLLE' at the bottom, separated by two stars. The inner border contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE' at the top and '1870' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures.

La secrétaire : 
Camille Besson